

Le classement c'est quoi ?

Qu'est-ce qu'un meublé de tourisme ?

Art. L.324-1-1 du Code du Tourisme

"Un meublé de tourisme est une villa, un appartement ou un studio meublé, à l'usage exclusif du locataire, offert à la location à une clientèle de passage qui n'y élit pas domicile et qui y effectue un séjour caractérisé par une location à la journée, à la semaine ou au mois."

Les bonnes raisons de faire classer son meublé de tourisme

Un impôt sur le revenu réduit

Si vous bénéficiez du régime de Micro BIC et que votre hébergement est classé meublé de tourisme pour une durée de 5 ans, vous profitez actuellement d'un abattement fiscal de 50% contre 30% pour une location non classée.

Une taxe de séjour plus avantageuse

La taxe de séjour est encadrée par une grille tarifaire fixe, elle est par conséquent moins onéreuse pour votre clientèle.

Un référentiel qualité officiel

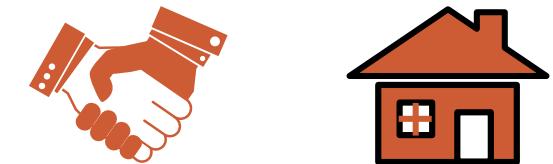
Le classement ministériel permet aux meublés de tourisme d'afficher un niveau de qualité attribué par les pouvoirs publics, c'est un gage de sécurité pour le client.

ANCV, Chèques Vacances

Vous pouvez bénéficier de l'affiliation à l'ANCV et ainsi accepter le paiement par Chèques Vacances.



Vos interlocutrices se tiennent à votre disposition pour vous renseigner dans les meilleures conditions.



Dès 140 €

Pour votre premier meublé de tourisme puis tarif dégressif à partir du deuxième hébergement.*

*sous certaines conditions

Le Label Clévacances c'est quoi ?

- Un label humain, 100% français
- Une garantie pour le voyageur
- Un site de commercialisation entièrement nouveau pour tous types d'hébergements
- Un logiciel de gestion pour créer vos contrats, attestations de séjour, factures
- La liberté dans votre commercialisation : en direct ou en ligne, en gestion partagée voire connectée à d'autres plateformes
- Un accompagnement personnalisé pour toutes questions règlementaires, juridiques ou sur votre commercialisation
- De nombreux partenariats nationaux et locaux négociés par Clévacances

Nous espérons vous compter bientôt
parmi nos hébergeurs labellisés
Clévacances !

Vos interlocutrices :



Catherine WISSELMANN

06 74 83 28 56

Crédits photographiques : @ClévacancesFrance

Ne pas jeter sur la voie publique.



Elise MEYER

06 18 31 50 16

CléVacances Alsace

1 rue Camille Schlumberger
68000 COLMAR
contact@clevacances-alsace.info
www.clevacances.com



CléVacances
ALSACE



HEBERGEMENTS TOURISTIQUES :

2 DÉMARCHES INDEPENDANTES
ET FACULTATIVES
APRÈS LES AVOIR DECLARÉS EN MAIRIE

